

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026 / Délibération N°20260320_09

Date de la convocation 16/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 9 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

M. Yves SANIAL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant de prolongation emprunt N°10278 07377 000203355 01

Le Maire RAPPELLE les conditions du prêt N°10278 07377 000203355 01 (Objet : Attente subventions) souscrit le 08/02/2022 auprès du Crédit Mutuel :

- Montant nominal : 1 000 000,00 € (trois cent mille euros)
- Prêt à taux fixe de 0,39 % / an (taux effectif global de 0,42 %)
- Durée : 36 mois prorogé 1 an – Arrivée à échéance le 31/03/2026

Les conditions d'une éventuelle prorogation de ce prêt ont été demandées au Crédit Mutuel et sont les suivantes :

- Prorogation possible sur 3 mois
- Au taux de 1,89 %
- Avec des Frais d'avenant de 150,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De demander la prorogation de ce prêt et AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 20/03/2026

Le Maire,
M. Philippe BRUN



Le Secrétaire de séance,
M. Yves SANIAL

P/O